



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 3 septembre 2020 et a :

- ☛ décidé de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay le fonds de concours de 63 294,00 € en investissement pour les travaux de voirie 2020 et l'acquisition du robot de tonte, les dépenses totales s'élèvent à 126 588,00 € et d'en approuver le plan de financement.
- ☛ décidé de solliciter une subvention de 21 350 euros auprès de la Région, dans le cadre du soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics, pour la rénovation thermique – chauffage de la mairie, d'adopter le plan de financement prévisionnel de cette opération : le montant des travaux est estimé à 351 252.10 € H.T., recettes : 223 958.77 euros - autofinancement : 127 293.33 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- ☛ décidé de solliciter une subvention au titre de la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et à l'accompagnement de la relance des territoires pour l'installation d'une PAC Géothermie et d'un système de rafraîchissement dans les locaux de la mairie, d'adopter le plan de financement prévisionnel : le montant des travaux est estimé à 110 325.50 € H.T.- recettes 33 097.50 autofinancement 77227.85 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- ☛ décidé d'attribuer une subvention de 150 euros à l'association Raid'Chouette pour leur projet. raid-aventure en Europe afin de proposer des fournitures scolaires pour les enfants des pays défavorisés : 20 pays à découvrir, 10 000 km à parcourir en 22 jours.
- ☛ décidé d'adopter les tarifs communaux pour l'année 2021, comme suit :

DIVERS	
Droit de pesage	3,15 €
BREGEON, loyer mensuel	60,00 €
Yoga, loyer par séance	16.50 €
Fermage/l'hectare - terres non drainées	111,00 €
Fermage/l'hectare - terres drainées	130,00 €
Vente de bois (chêne, frêne...)/stère	16,00 €
Vente de bois (sapin, peuplier...)/stère	8,00 €
tarif capture d'animaux errants	40,00 €
forfait fourrière par nuitée	25,00 €
les frais d'intervention auprès d'un vétérinaire seront à la charge du propriétaire.	

DROITS DE PLACE	
Commerce alimentaire régulier avec le branchement électrique	27,30 € /mois
Commerce alimentaire régulier sans le branchement électrique	13,70 € /mois
Commerce alimentaire occasionnel avec branchement électrique	7,10 € / jour
Commerce alimentaire occasionnel sans branchement électrique	3,60 € /jour
Autres commerces (chaussures, habillement, matelas, outillage...)	32,30 € /déballage
Droit déversement EU sur activités ambulantes	13.70 €/mois
Cirques, spectacles	21,00 € /jour

CONCESSIONS AU CIMETIERE	
Trentenaire	135,00 €
Cinquantenaire	260,00 €

	Columbarium	Cavurne	Jardin du souvenir
Concession trentenaire	720,00 €	570,00 €	
support de mémoire			60,00 €
Taxe dispersion des cendres			35,00 €

PHOTOCOPIES MAIRIE				
	NOIR		COULEUR	
	A l'unité	Plus de 10	A l'unité	
	A4 et A3		A4	A3
Particulier	0,20 €	0,10 €	0,30 €	0,40 €
Associations	gratuit	gratuit	0,15 €	0,20 €

* les associations doivent fournir leur papier

SALLE LES NOYERS			
	commune	hors commune	Arrhes
Bar (1/2 j.)	60 €	110 €	25 €
Bar (1 j.)	110 €	160 €	
Mariage, banquet, repas de famille, fête, ... (1 journée)	415 €	515 €	100 €
* supplément mariage (vendredi AM)	85 €	110 €	
* supplément mariage (dimanche entier)	110 €	160 €	
Vin d'honneur (1/2 j.)	280 €	380 €	100 €
Bal orchestre, vente... (but lucratif)	515 €	615 €	
Vente, déballage (en semaine)	90 €	110 €	50 €
Congrès, assemblée générale :			
* sans repas	260 €	360 €	100 €
* avec repas ou buffet	360 €	460 €	
* avec repas et orchestre	460 €	560 €	
Grande salle (associations)	100 €	360 €	
Bar (association)	50 €	160 €	
L'utilisation de la vaisselle est comprise dans les tarifs			
Caution pour toutes les manifestations : prix de la location plus 100 €			

SALLE « ESPACE DU COTTAGE »									
	SALLE 1 avec cuisine (capacité 60 personnes)			SALLE 2 sans cuisine (capacité 80 personnes)			L'ENSEMBLE (capacité 140 personnes)		
	commune	hors Commune	arrhes	commune	hors Commune	arrhes	commun e	hors Commun e	arrhes
journée	115 €	150 €	50 €	85 €	115 €	35 €	195 €	255 €	50 €
Forfait 1 : 1 journée 1/2	170 €	220 €	100 €	120 €	170 €	50 €	285 €	380 €	100 €
Forfait 2 : 2 journées 1/2	280 €	360 €	100 €	195 €	280 €	100 €	355 €	445 €	100 €
Vin d'honneur (sépulture)	80 €								
Forfait vaisselle	5 €						5 €		
Caution pour toutes les manifestations : prix de la location plus 100 €									
TARIF LOCATION SALLE ESPACE DU COTTAGE : ORGANISMES PRIVES OU ASSOCIATIONS									
	SALLE 1 avec cuisine (capacité 60 personnes)			SALLE 2 sans cuisine (capacité 80 personnes)			ENSEMBLE (capacité 140 personnes)		
	commune	hors commune	arrhes	commune	hors commune	arrhes	commune	hors commune	arrhes
Journée	115 €	150 €	50 €	85 €	115 €	35 €	195 €	255 €	50 €
Forfait vaisselle	5 €								
Caution pour toutes les manifestations : prix de la location plus 100 €									

➤ Adopté les tarifs assainissement pour l'année 2021, comme suit :

TARIFS	Proposition 2021
Part fixe	17.00 €
Part variable	0,95 €/m3
Participation pour l'Assainissement Collectif	1 200.00 €
Participation frais de branchement	1 800.00 €

- autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Banque Postale, pour financer l'aménagement des ateliers communaux et locaux associatifs, rue René Couzinet avec un prêt de 350 000 € à taux fixe de 0.59 %, d'une durée de 15 ans. Les frais de dossier étant d'un montant de 350 euros et autorisé le Maire à signer le contrat de prêt.
- approuvé la décision modificative n° 1 sur le budget lotissement « les Fontaines » 2020, afin de prévoir les crédits en fonctionnement au compte 605 et de mandater le dernier état d'acompte relatif aux travaux de finition de voirie.
- décidé de lancer l'enquête publique préalable au déclassement au vu de l'aliénation d'une partie de la voie communale sis rue des Sources, du domaine public communal, sur une longueur d'environ 40 m (385 m²). Cette voie a été déviée dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Sources, afin d'assurer la sécurité de la sortie et autorisé Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

- donné tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral. « Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique ». De plus, suite à la création de nouveaux lotissements, leur voirie doit être intégrée dans le tableau de classement de la voirie communale, de même qu'une mise à jour est nécessaire suite à la vente de délaissés communaux.
- autorisé Monsieur le Maire à signer le bail rural fixant les conditions de fermage, d'une durée de 9 ans à intervenir entre l'EARL La Frairie et la commune, pour l'ensemble des parcelles louées, d'une contenance totale de 18 ha 95 ares 11 ca.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 8 octobre 2020.
Le Maire,
Signé Christophe GOURAUD

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE SAINT-MARTIN DES NOYERS" at the top and "Vendée" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "C. Gouraud".